

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 17h à 19h

Mercredi de 8h30 à 11h 30

Jeudi de 13h à 16h30

Samedi de 8h30 à 10h30

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date et lieu : 21 novembre 2014 – Mairie de Tarcenay** - Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 23h30

Secrétaires de séance : Céline Débois et Sébastien Rognon

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergey, Patrice Prétot, Isabelle Lefebvre, Pierre Clause, Martine Cuinet, Nicolas Cretin, Michel Darteval, Céline Débois, Isabelle Gainet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

### Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Révision des différents tarifs et locations
2. Fixation des taux de la taxe d'aménagement
3. Mise en place de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)
4. Encart dans la revue officielle des sapeurs-pompiers du Doubs
5. Modification de la délibération n°70-2014 (demande de subvention pour travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de la Source)
6. Modification budgétaire
7. Divers

#### **1. Révision des différents tarifs et locations**

Les tarifs, ci-dessous, entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

<b>Salle des FÊTES</b>	CAUTION	800€
	NETTOYAGE DES EXTERIEURS	250€
	NETTOYAGE INTERIEUR	150 €
La location de la salle est réservée <b><u>aux habitants de Tarcenay</u></b>		
NOTA : les consommations de chauffage, eau, électricité et gaz viennent <b>en sus</b>		
	Weekend	350€
	Jour supplémentaire	80 €/j

	Jour en semaine	80 €/j
	Jour en semaine suite à des obsèques	GRATUIT
	Jour férié en semaine	200 €/j
<b>Occupation du domaine public (&lt; 20 ares)</b>		60 €/an
<b>Cimetière</b>	Concession trentenaire	100 €/m <sup>2</sup>
	Caveau communal	2 000 €
	Caveau communal-concession trentenaire	100 €
	Columbarium – case	600 €
	Columbarium – concession trentenaire	100 €
<b>Assainissement collectif</b>	Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)	
	PAC - Branchement sur réseau – 1er logement	2 500 €
	PAC-Branchement sur réseau – par logement supplémentaire	1 500 €
	PAC-Branchement sur réseau – par local artisanal ou commercial supplémentaire	700 €
	Redevance annuelle fixe	100 €
	Tarif à la consommation	0,90 €/m <sup>3</sup>
<b>Assainissement non collectif (SPANC)</b>	Diagnostic initial	85 €
	Installation neuve conception installation	80 €
	Installation neuve bonne exécution	80 €
	Contrôle en cas de vente	85 €
<b>Cession de bois</b>		7 €/stère TTC
Cession de bois blanc		4 €/stère TTC

## **2. Fixation du taux de la taxe d'aménagement**

Depuis 2012, la taxe d'aménagement remplace l'ancienne TLE (Taxe Locale d'Équipement). Le conseil municipal décide de maintenir le taux à 5% pour les zones AU et U et de le fixer à 3% pour les zones AUZ et UZ. La taxe d'aménagement est exonérée pour les abris-jardins de moins de 40 m<sup>2</sup> dans les zones AU et de moins de 20 m<sup>2</sup> dans les zones U. Ces nouveaux taux sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **3. Mise en place de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)**

La Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) remplace l'ancienne Participation de Raccordement à l'Égout (PRE) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les tarifs de la PAC restent identiques à ceux initialement appliqués pour la PRE (voir le tableau ci-dessus).

## **4. Encart dans la revue officielle des sapeurs-pompiers de Doubs.**

Le conseil décide de renouveler la participation financière pour la revue officielle des sapeurs-pompiers de Doubs, afin de soutenir leurs actions sociales.

## 5. Modification délibération n°70-2014

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer une demande de subvention complémentaire à la délibération n°70-2014 concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de la Source. La délibération initiale concernait une demande de subvention auprès du Conseil Général. La délibération complémentaire concerne une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

## 6. Modification budgétaire

Il convient d'effectuer les modifications sur le budget **COMMUNAL** en procédant aux écritures suivantes :

- Prélèvement de la somme de 6 650 € du compte 6218 – 012 (*autre personnel extérieur*) pour abonder le compte 6554 – 65 (*contribution organisme de regroupement*)
- Inscription de la somme de 20 000 € au compte 6226 – 011 (*honoraires*) par prélèvement dans l'excédent prévisionnel

Il convient d'effectuer les modifications sur le budget **BOULANGERIE** en procédant aux écritures suivantes :

### **Fonctionnement dépenses :**

Chapitre 011	Compte 61522 (entretien de bâtiment)	+ 2000 €
Chapitre 023	Compte 023 (virement section investissement)	+ 1350 €
Chapitre 66	Compte 66111 (intérêts réglés à l'échéance)	- 1350 €

### **Investissement dépenses :**

Chapitre 23	Compte 2313 (immos en cours-construction)	- 1000 €
Chapitre 16	Compte 1641 (emprunts en euros)	+ 2350 €

## 7. Divers

→ **Ligue contre le cancer** : La collecte au profit de la ligue contre le cancer s'élève à **6 018.24 €** pour 224 dons (soit 26.86€ par don). Un grand merci aux bénévoles pour leur dévouement et à la générosité de la population.

→ **Opération Brioche 2014** : Le montant des dons pour l'opération Brioches au profit de l'ADAPEI s'élève à **1 605 €** pour 222 brioches vendues (soit 7.23€ par brioche). Ce montant est en progression par rapport aux années précédentes. Un grand merci aux généreux donateurs.

Pour l'an prochain, une équipe de bénévoles s'est constituée autour de Charlotte Martin, nouvelle coordinatrice du village. Elle accepte de faire le lien avec Mme Charles responsable du secteur d'Ornans. Une partie des conseillers municipaux continueront la collecte à titre personnel, accompagnée par d'autres bénévoles. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de Charlotte Martin ou des conseillers municipaux.

→ **Conteneur de collecte Textiles Linges de maison Chaussures** : Le RELAIS a implanté un conteneur de collecte de TLC à côté du conteneur à verre, rue des gouttes. Il sera vidé régulièrement par Emmaüs Ornans. Ce conteneur est mis en place pour la collecte **UNIQUEMENT** :

- de tous les vêtements homme, femme, enfant et les accessoires de mode,
- du linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux ...)
- des chaussures, maroquinerie et peluches.

**Attention sont exclus de la collecte** : tous les articles **non** textiles, les matelas, sommiers, moquette, toiles cirées, les chiffons usagés **en provenance des entreprises**.

→ **Illuminations de Noël** : Les illuminations achetées par la commune il y a plusieurs années, sont en mauvais état et ne sont plus au gout du jour. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité engager des dépenses pour acquérir de nouveaux modèles. C'est pour cette raison qu'il n'y aura pas d'illuminations dans les rues du village cette fin d'année. Nous comptons sur votre compréhension.

→ **Affouage** : Les coupes de bois ont été distribuées aux affouagistes. Cette année, elles seront dans le bois « les Huguettes ». Une deuxième attribution sera faite avant le printemps 2015 dans un autre secteur. Suite à l'accident survenu dans le Haut-Doubs, il est rappelé à chacun d'être très prudent lors de ces promenades en forêt et d'éviter les chemins proches des bruits de tronçonneuse.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23H30.

Les secrétaires de séance :

Céline DÉBOIS

Sébastien ROGNON

---

### **INFORMATIONS**

---

- **Code de la route** : Une soirée de remise à niveau pour toutes les personnes de plus de 16 ans est organisée par la Sécurité Routière, **le mardi 20 janvier 2015 à 20h00**, à la salle des fêtes de Tarcenay.
- **Vœux de la Municipalité** : toute la population est invitée **le vendredi 9 janvier 2015 à 19h** à la salle des fêtes de Tarcenay.
- **Repas des Anciens** : Toutes les personnes avant le 31 décembre 1952. seront conviées **le dimanche 25 janvier 2015**, pour le traditionnel repas des anciens.
- **LOTO de l'association des parents d'élèves de l'école** : l'association Marylou organise un loto le **dimanche 8 février 2015** à la salle des fêtes de Tarcenay.